

POUR DIFFUSION IMMÉDIATE

CNW, code 35

Hebdos régionaux du Bas-Saint-Laurent + liste télécopieur

PROJET DE RÉAMÉNAGEMENT DE LA ROUTE 185 SUR LE TERRITOIRE
DES MUNICIPALITÉS DE RIVIÈRE-DU-LOUP ET DE SAINT-ANTONIN

C'EST LE TEMPS DE S'INFORMER

Québec, le 19 février 2002 - Le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) rend accessible à la population, à la demande du ministre d'État à l'Environnement et à l'Eau et ministre de l'Environnement, M. André Boisclair, l'étude d'impact concernant le *Projet de réaménagement de la route 185 sur le territoire des municipalités de Rivière-du-Loup et de Saint-Antonin*.

La consultation publique

À compter d'aujourd'hui, et ce, pour une période de 45 jours, soit du 19 février au 5 avril 2002, l'étude d'impact décrivant le projet et ses répercussions sur l'environnement peut être consultée au bureau du BAPE à Québec ainsi qu'à l'Université du Québec à Montréal. L'ensemble du dossier est également disponible aux endroits suivants :

Bibliothèque municipale de Saint-Antonin, 261, rue Principale ;
Municipalité de Saint-Antonin, 261, rue Principale ;
Bibliothèque municipale Françoise-Bédard, 67, rue du Rocher, Rivière-du-Loup.

Il est aussi possible de consulter le site Internet du BAPE www.bape.gouv.qc.ca, à la rubrique « Périodes d'information ».

La rencontre d'information

Des représentants du BAPE animeront une séance d'information publique, avec la participation du promoteur et du ministère de l'Environnement. Cette séance se tiendra le **mardi 12 mars à 19 h 30 à la Salle municipale de Saint-Antonin, 6, rue du Couvent, Saint-Antonin**. Les personnes participant à cette séance pourront s'informer sur toute question concernant le projet, l'étude d'impact ou la procédure d'évaluation environnementale.

La demande d'audience publique

Toute personne, groupe ou municipalité peut faire une demande d'audience publique pendant la période d'information et de consultation publiques. Cette demande doit être transmise, par écrit, au **plus tard le 5 avril 2002**, au ministre d'État à l'Environnement et à l'Eau et ministre de l'Environnement, M. André Boisclair, 675, boul. René-Lévesque Est, 30^e étage, Québec, G1R 5V7. Le requérant doit y indiquer les motifs de sa demande et son intérêt par rapport au milieu touché.

COMMUNIQUÉ

Le projet

Le projet du ministère des Transports présenté dans l'étude d'impact a trait à des améliorations devant être apportées à la route 185, dans la région du Bas-Saint-Laurent, au tronçon compris entre la rivière du Loup, qui croise la route 185 dans la municipalité du même nom, et le 2^e Rang (ou rue Principale) à Saint-Antonin.

Dans ce cas précis, le projet consisterait à construire un carrefour dénivelé à l'intersection du boulevard de La Plaine et de la route 185, et à prolonger celle-ci à quatre voies, à chaussées séparées par un terre-plein central de 20 m, et ce, de la rivière du Loup jusqu'à environ 1 200 m au sud du 2^e Rang pour une longueur de 6 100 m. Afin de limiter les accès interdits à la route 185, le nouveau carrefour du 2^e Rang devrait également desservir le 1^{er} Rang à un kilomètre au nord de celui-ci.

L'étude d'impact précise que sur les neuf intersections de la route 185, les trois les plus problématiques sont situées dans le tronçon visé, soit les carrefours du 2^e Rang, de la route de La Plaine et du 1^{er} Rang. À cet égard, la sécurité routière est particulièrement mise en cause par les communautés riveraines.

Ce projet est estimé à près de 25 millions de dollars.

Les répercussions prévues par le promoteur et les mesures d'atténuation proposées dans l'étude d'impact

Dans son étude d'impact, le promoteur mentionne que l'importance des impacts résiduels, c'est-à-dire ceux qui persisteraient malgré l'application de mesures visant à les éliminer ou à en réduire la portée, varierait de nulle à faible selon le cas. Il précise que ces impacts seraient considérés peu significatifs dans l'ensemble surtout lorsqu'on les compare aux avantages qui découleront de la réalisation du projet.

En contrepartie, il est souligné dans l'étude d'impact que le projet d'amélioration de la route 185 entraînerait des effets positifs significatifs pour la population et pour les différentes entreprises de la région. Les conditions générales de sécurité routière seraient nettement meilleures pour tous les usagers. Ce projet aurait des retombées économiques positives pour la localité à court et moyen terme, mais aussi pour la région à plus long terme.

Les personnes intéressées à obtenir plus d'information peuvent communiquer avec M^{me} Thérèse Daigle, au (418) 643-7447 ou, sans frais, au 1 800 463-4732, ou par courrier électronique à therese.daigle@bape.gouv.qc.ca